2024-04-015

SOMMAIRE
Conseil Municipal du 5 avril 2024

Arrêté pris en vertu de la délégation confiée à Monsieur le Maire – article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Néant

LISTE DES MARCHES CONCLUS depuis le 8 mars 2024

. **Marché n° T 2022-09-01 : Création de vestiaires au stade de football de Poulpry – terrassement – voirie – eaux pluviales** : entreprise CARADEC - avenant n° 2 d'un montant de 4 349.30 € H.T. – montant total du marché : 253 186.05 € H.T.

Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-202

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404016-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-016

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Commune

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2023, présenté par Monsieur Jean-François VIAUX, Comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404016-DE

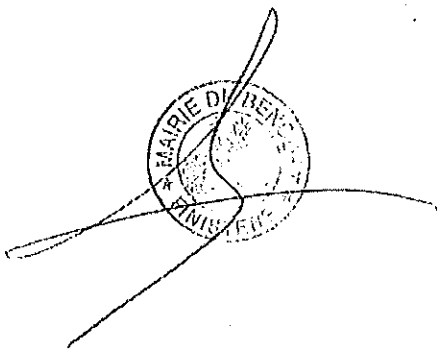
Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-204

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404017568-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-017

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

COMMUNE – Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404017568-DE

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	4 240 444.88 €
. Recettes	8 109 158.64 €
Soit un résultat de	+ 3 868 713.76 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 3 868 713.76 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	6 352 120.35 €
. Recettes	4 542 689.17 €
Soit un résultat de	- 1 809 431.18 €
Le résultat de clôture s'élève à	- 133 344.86 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	4 056 625.64 €
. Recettes	3 153 156.86 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget de la Commune, pour l'exercice 2023, fait apparaître un solde positif de 3 735 368.90 € hors restes à réaliser.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaitre la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget Commune 2023.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 20 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404017568-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : 25
Pour : 20
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Christian PENNANECH , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , Conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , Conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , Conseiller Municipal	
012. Alain FOLGOAS , Conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , Conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , Conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , Conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , Conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , Conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , Conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , Conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , Conseiller Municipal	
021. Astrid GAUGAIN , Conseillère municipale	

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404017568-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. André MORVAN , Conseiller municipal	
023. Elodie SURGET , Conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , Conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , Conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , Conseiller municipal	
027. Morgane JAN , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 560331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

2024-208

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-20204018-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-018

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

COMMUNE – Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 au Budget Primitif 2024 de la Commune

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 3 868 713.76 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes d'investissement, au compte 1068, du budget 2024.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-20204018-DE

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de – 133 344.86 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement, à savoir + 3 868 713.76 €, en recettes d'investissement au compte 1068 du budget 2024 ;
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir – 133 344.86 €, à la section d'investissement du budget 2024.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté par 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET FINISTÈRE

DÉLIBÉRATIONS 2024 210

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404019-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-019

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Commune de Bénodet – fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

DÉLIBÉRATIONS 2024-211

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404019-DE

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 8 mars 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et reconduire, en 2024, les taux d'imposition votés en 2023, à savoir :

- Fixer le taux de Taxe Foncière Bâtie pour l'exercice 2024 à 35.36 %,
- Fixer le taux de Taxe Foncière Non Bâties pour l'exercice 2024 à 62.78 %,
- Fixer le taux de Taxe d'Habitation pour l'exercice 2024 à 14.18 %.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté par 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BENODET FINISTERE

DÉLIBÉRATION 2024-212

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024012548-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-020

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

COMMUNE – Budget Primitif 2024

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif suivant, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. en fonctionnement : 6 397 000.00 €

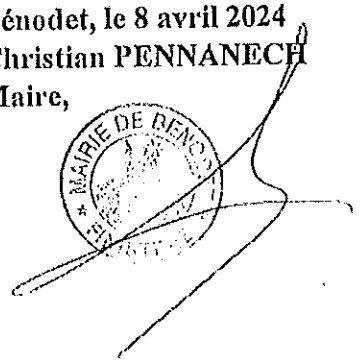
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024012548-DE

. en investissement : 9 634 172.00 €

La Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 a étudié le projet de budget tel que défini ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024012548-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES :
Pour : 21
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

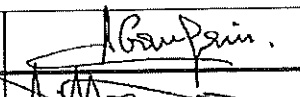
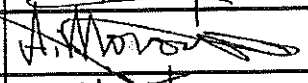
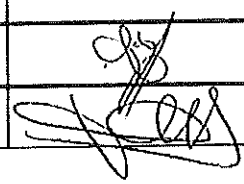
001. Christian PENNANECH , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , Conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , Conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , Conseiller Municipal	
012. Alain FOLGOAS , Conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , Conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , Conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , Conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , Conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , Conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , Conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , Conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , Conseiller Municipal	

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Ville de Bénodet (M57) - Mairie de Bénodet 203 - BP - 20
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024012548-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

021. Astrid GAUGAIN , Conseillère municipale	
022. André MORVAN , Conseiller municipal	
023. Elodie SURGET , Conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , Conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , Conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , Conseiller municipal	
027. Morgane JAN , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

DÉLIBÉRATIONS 2024 - 216

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404021-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-021

FINANCES :

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Tarifs – restaurant scolaire – Garderie – A.L.S.H. Kernevez et Poulpry – année scolaire : 1er septembre 2024 / 31 août 2025

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

La dégressivité des tarifs s'applique pour le 3ème enfant, dès lors que les trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404021-DE

I - Restaurant scolaire :

a) Bénodet

- repas primaire	2,70 €
- repas maternelle	2,70 €
- repas à partir du 3ème enfant de la même famille	2,05 €
- repas adulte	5,50 €

b) Extérieur (scolarisé dans les écoles de Bénodet)

- repas primaire	3,00 €
- repas maternelle	3,00 €
- repas à partir du 3ème enfant de la même famille	2,50 €

II - Garderie périscolaire – école de Kernevez

. Vacation du matin	1,25 €
. Vacation du soir	1,50 €
. Vacation matin et soir	2,00 €

III – A.L.S.H. Kernevez et Poulpry

Chaque famille déclare sa tranche de revenu sur les feuillets d'inscription.
La collectivité peut être amenée à demander copie de l'avis d'imposition.

La dégressivité des tarifs s'applique pour les 2ème et 3ème enfants, dès lors que les deux ou trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404021-DE

A – A.L.S.H. Kernevez : 1 journée avec repas / Enfants de 3 à 12 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet			Autres communes		
Par famille	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant
Inférieur à 1600 €	6,00 €	4,00 €	3,50 €	10,00 €	9,00 €	7,00 €
de 1600 € à 2000 €	9,00 €	7,00 €	6,00 €	13,00 €	12,00 €	10,00 €
de 2001 € à 4200 €	11,00 €	9,00 €	8,00 €	15,00 €	14,00 €	12,00 €
Supérieur à 4200 €	13,00 €	11,00 €	10,00 €	17,00 €	15,00 €	14,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

N.B. : 7 H 30 / 9 H 30 garderie
9 H 30 / 17 H 30 A.L.S.H.
17 H 30 / 19 H 00 garderie

B – A.L.S.H. Kernevez (mercredi matin période scolaire) : ½ journée sans repas / Enfants de 3 à 12 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet	Autres communes
Par famille	Tarifs par enfant	Par enfant
Inférieur à 1600 €	2,50 €	4,50 €
de 1600 € à 2000 €	3,00 €	5,00 €
de 2001 € à 4200 €	3,50 €	5,50 €
Supérieur à 4200 €	4,00 €	6,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

N.B. : 7 H 30 / 9 H 30 garderie
9 H 30 / 12 H 00 A.L.S.H.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404021-DE

C – A.L.S.H. Poulpry : ½ journée sans repas / 4h / Enfants de 7 à 17 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet	Autres communes
Par famille	Tarifs par enfant	Tarifs par enfant
Inférieur à 1600 €	2,50 €	4,50 €
de 1600 € à 2000 €	3,00 €	5,00 €
de 2001 € à 4200 €	3,50 €	5,50 €
Supérieur à 4200 €	4,00 €	6,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

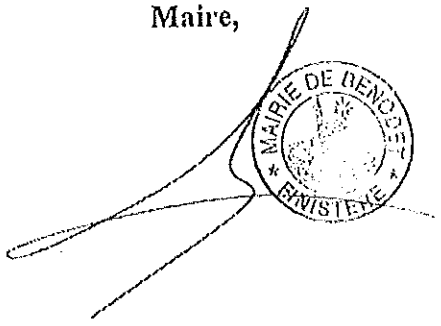
N.B. : 14 H 00 / 17 H 30 activités spéciales
17 H 30 / 18 H 00 garderie

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 26 mars 2024, a pris connaissance de ces tarifs.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-220

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404022-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-022

FINANCES :

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Tarifs – transport scolaire – année scolaire : 2024/2025

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

La dégressivité des tarifs s'applique pour les 2ème et 3ème enfants, dès lors que les deux ou trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404022-DE

Forfait par trimestre :

. 1er enfant	40 €
. 2ème enfant	28 €
. 3ème enfant et plus	gratuit

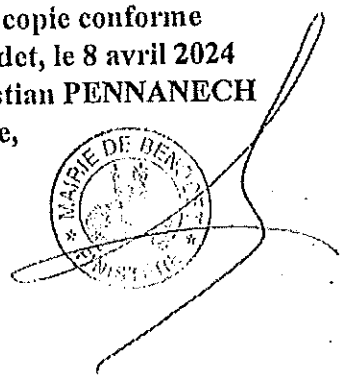
Le paiement se fera lors de l'inscription (chèque libellé au nom du Trésor Public).

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 26 mars 2024, a pris connaissance de ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 21 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (monsieur Christophe LABORY, monsieur André MORVAN, madame Elodie SURGET), 2 VOIX CONTRE (madame Astrid GAUGAIN, monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024 - 222

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404023-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-023

FINANCES :

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Bibliothèque Médiathèque – année scolaire 1er septembre 2024 – 31 août 2025

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404023-DE

Provenance	Adhésion annuelle	Bibliothèque	Médiathèque
		2024/2025	2024/2025
Bénodet	Adulte	8,50 €	15,00 €
	Enfant (-16 ans)	2,50 €	6,00 €
Extérieur	Adulte	18,00 €	25,00 €
	Enfant (-16 ans)	6,00 €	18,00 €
Estivants	Adulte	12,00 €	25,00 €
	Enfant (-16 ans)	5,00 €	

En cas de perte ou de détérioration grave, il sera appliqué un tarif forfaitaire de remplacement d'un livre, d'une revue, d'un CD, d'un DVD, qui serait mis à la charge de l'abonné par titre de recette, suivant ce barème :

- Revue 6,00 €
- Livre 20,00 €
- CD/Jeux vidéo 20,00 €
- DVD 50,00 €

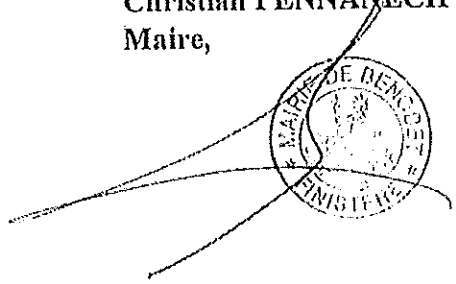
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un abonnement gratuit à destination des assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouenantais, déclarées auprès de la Protection Maternelle et Infantile.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 26 mars 2024, a pris connaissance de ces tarifs.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024 - 224

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-20240402505-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-024

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

FINANCES :

Bibliothèque – pass-lecture - année scolaire 1er septembre 2024 – 31 août 2025

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de délivrer gratuitement un « pass-lecture » valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, à tous les enfants scolarisés dans les écoles publique et privée (maternelle et primaire) de Bénodet.

Cette carte spécifique autorisera chaque élève à emprunter deux ouvrages (roman, documentaire, album, revue…) pour une durée maximale de vingt-huit jours.

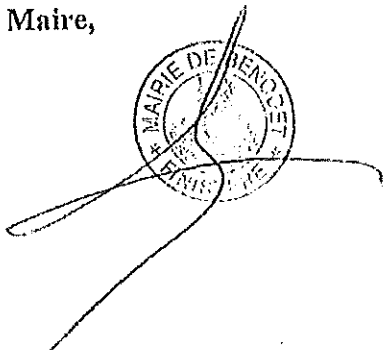
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-20240402505-DE

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 26 mars 2024, a pris connaissance de ces tarifs.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024 - 226

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404024-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-025

Rapporteur : Madame Anne BOURBIGOT, Adjointe, chargée de la Solidarité et Population.

FINANCES :

Marché hebdomadaire - tarifs

Par délibération en date du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé à 45 € par mètre linéaire (tarif forfaitaire y compris le branchement électrique – paiement en début de chaque trimestre) le droit de place à l'année pour les abonnés exposant sur le marché de Bénodet.

Les emplacements A13 et A15, ont respectivement, une longueur linéaire de 4.5 m et 6.5 m.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404024-DE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de fixer, comme suit, leurs tarifs :

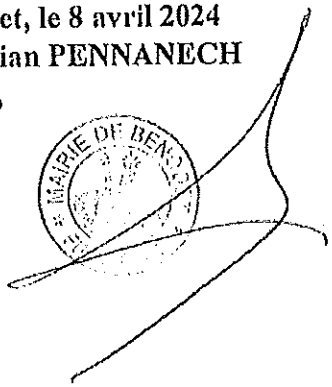
. A13 d'une longueur de 4.5 m, soit un tarif annuel de 202.50 €, payable trimestriellement à hauteur de 50.62 €,
. A 15 d'une longueur de 6.5 m, soit un tarif annuel de 295.50 € payable trimestriellement à hauteur de 73.12 €.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget et monsieur le Maire sera autorisé à signer tout document afférent à l'occupation de ces emplacements.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-228

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404026-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-026

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Commune de Bénodet – réimputations comptables

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012,
Vu le tableau annexé,

DÉLIBÉRATION 2024-229

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404026-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les paiements suivants ont été imputés au compte 238 – « Avances versées sur commande immobilisations incorporelles » au cours des exercices 2014, 2015, 2016 et 2018 :

. Travaux réalisés sous mandat CCPF (31/12/2014)	50 037.14 €
. Avances effacement de réseaux FT programme 2015 (31/12/2015)	72 593.40 €
. Avances effacement de réseaux FT programme 2016 (31/12/2016)	60 090.69 €
. Avances effacement de réseaux FT programme 2017 (31/12/2018)	48 053.05 €
. Avances effacement de réseaux FT programme 2018 (31/12/2018)	6 672.33 €
Montant total :	237 446.61 €

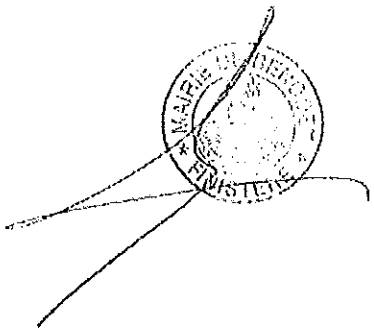
Ces travaux auraient dû être imputés au compte 2315 « installation, matériel et outillage technique » puisqu'ils concernaient des travaux d'enfouissement de réseaux, puis intégrés au compte 21538 « autres réseaux » de l'actif de la commune (par opération non budgétaire).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander à monsieur le Comptable Public d'effectuer la correction par opération non budgétaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-230

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404027-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-027

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

FINANCES :

Dispositif Territoire Numérique Educatif - Ecoles

Dans le cadre du dispositif « Territoire Numérique Educatif », la commune est sollicitée pour le projet d'équipement en matériels informatiques de l'école privée Notre Dame Steredenn Vor et de l'école publique de Kernevez.

Ce dispositif accompagne et forme les enseignants, les élèves et les parents aux usages et enjeux du numérique éducatif.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404027-DE

Le « territoire numérique éducatif » bénéficie d'un co-financement Etat-collectivité, réparti de la manière suivante :
- 70% par l'Etat, le département
- 30% par la Collectivité.

L'école publique Kernevez souhaite s'équiper de 16 ordinateurs portables pour les classes en élémentaire et le bureau de la directrice. Le financement sera assuré par la commune.

L'école Notre Dame Steredenn-Vor souhaite s'équiper de :
- 2 Vidéo Projecteurs Interactifs (financement CCPF)
- 6 tablettes avec protections et casques (financement commune).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer, valider les demandes et autoriser monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-232

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404028-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-028

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

FINANCES :

Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Port de plaisance

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2023, présenté par Monsieur Jean-François VIAUX, Comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATIONS 2024-233

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404028-DE

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

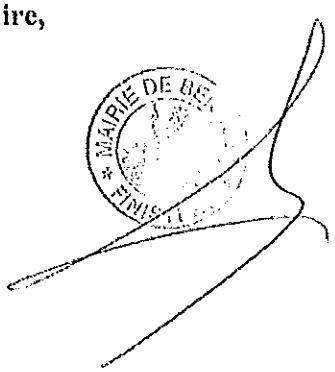
- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis du Conseil Portuaire en date du 11 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-234

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040298654-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-029

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

FINANCES :

PORT DE PLAISANCE – Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040298654-DE

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	1 024 377.82 €
. Recettes	1 211 153.57 €
Soit un résultat de	+ 186 775.75 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 630 436.95 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	183 741.02 €
. Recettes	188 581.04 €
Soit un résultat de	+ 4 840.02 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 999 158.66 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	1 441 255.66 €
. Recettes	442 100.00 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget du Port de Plaisance, pour l'exercice 2023, fait apparaître un solde positif de 1 629 595.61 € hors restes à réaliser.

Avis du Conseil Portuaire en date du 11 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaitre la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget annexe Port de plaisance 2023.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 20 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040298654-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
Pour : 20
Contre : 5
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1)

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Christian PENNANECH , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	L.v. Horne
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , Conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , Conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , Conseiller municipal	
012. Alain FOLGOAS , Conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , Conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , Conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , Conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , Conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , Conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , Conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , Conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , Conseiller municipal	
021. Astrid GAUGAIN , Conseillère municipale	

Mod. 540331 - 09/22 Fobrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040298654-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. André MORVAN , Conseiller municipal	
023. Elodie SUGET , Conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , Conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , Conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , Conseiller municipal	
027. Morgane JAN , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

DÉLIBÉRATIONS 2024-238

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900082-20240405-202404030-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-030

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

FINANCES :

PORT DE PLAISANCE – Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 au Budget Primitif 2024 du Port de plaisance

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 630 436.95 €.

Afin de comptabiliser la plus-value faite lors de la vente du moteur Honda (délibération n° 2023-03-029 en date du 31 mars 2023) dont le montant s'élève à la somme de

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404030-DE

1 566.66 €, il convient de déduire cette somme du résultat de fonctionnement de l'année et de l'affecter au compte d'investissement recette 1064 « Réserves réglementées ».

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023, à affecter, s'élève donc à la somme de 630 436.95 € - 1 566.66 € = 628 870.29 €.

Il est proposé de l'inscrire à hauteur de :

. 628 870.29 € en recettes de fonctionnement au compte 002 – « résultats reportés » du budget 2024 (1 566.66 € seront imputés en recette d'investissement au compte 1064 « Réserves réglementées »).

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 999 158.66 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir inscrire :

. le résultat de fonctionnement 2023 :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 – « résultats reportés » du budget 2024, pour un montant de 628 870.29 €,
- en recette d'investissement au compte 1064 « Réserves réglementées », pour un montant de 1 566.66 € afin de comptabiliser la plus-value faite lors de la vente du moteur Honda.

. affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 999 158.66 €, à la section d'investissement du budget 2024.

Avis du Conseil Portuaire en date du 11 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté par 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BENODET FINISTERE

DÉLIBÉRATIONS 2024-240

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040310358-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-031

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

FINANCES :

PORT DE PLAISANCE – Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. la somme de 1 630 000.00 € pour la section d'exploitation

. la somme de 1 886 225.00 € pour la section d'investissement

DÉLIBÉRATIONS 2024-241

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040310358-DE

Avis du Conseil Portuaire en date du 11 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté par 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040310358-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES :
Pour : 21
Contre : 5
Abstentions : 0
Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

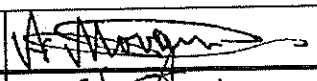
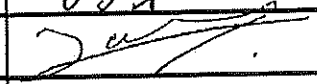
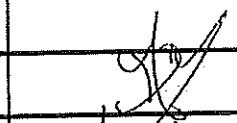
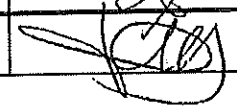
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Christian PENNANECH , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , Conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , Conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , Conseiller municipal	
012. Alain FOLGOAS , Conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , Conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , Conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , Conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , Conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , Conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , Conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , Conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , Conseiller municipal	
021. Astrid GAUGAIN , Conseillère municipale	

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-2024040310358-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. André MORVAN , Conseiller municipal	
023. Elodie SUGET , Conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , Conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , Conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , Conseiller municipal	
027. Morgane JAN , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 540331 - 09/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

DÉLIBÉRATIONS 2024 - 244

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404032-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-032

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Production d'énergie bâtiments publics

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2023, présenté par Monsieur Jean-François VIAUX, Comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATIONS 2024-245

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404032-DE

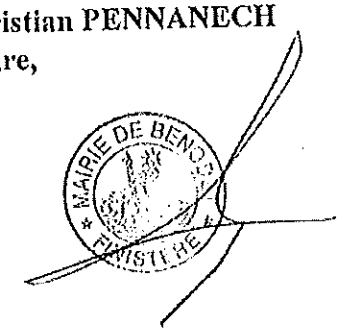
Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATION N° 2024-246

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404033654-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-033

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Production d'énergie bâtiments publics – Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404033654-DE

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses		3 548.88 €
. Recettes		8 618.37 €
Soit un résultat de	+	5 069.49 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+	15 779.98 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses		0.00 €
. Recettes		3 203.00 €
Soit un résultat de	+	3 203.00 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de		6 406.00 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	6 406.00 €
. Recettes	0.00 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget Production d'énergie bâtiments publics, pour l'exercice 2023, fait apparaître un solde positif de 22 185.98 € hors restes à réaliser.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaitre la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget Production d'énergie bâtiments publics 2023.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404033654-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1)

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. PENNANECH Christian , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième Adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , conseiller municipal	
012. Alain FOLGOAS , conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , conseiller municipal	
021. Astrid GAUGAIN , conseillère municipale	

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée INTERIM VERT

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404033654-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. André MORVAN , conseiller municipal	
023. Elodie SURGET , conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , conseiller municipal	
027. Morgane JAN , conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 540331 - 09/22 Fabrègue Entreprise labellisée

DÉLIBÉRATIONS 2024-250

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404034-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-034

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES :

Production d'énergie bâtiments publics – Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 au Budget Primitif 2024

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 15 779.98 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes de fonctionnement, au compte 002 – excédent d'exploitation reporté, du budget 2024.

DÉLIBÉRATION 2024-251

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404034-DE

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 6 406.00 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

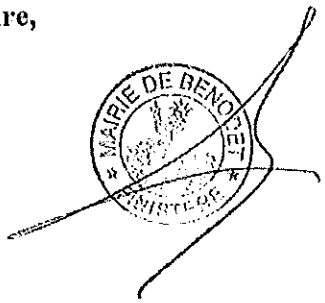
Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement, à savoir + 15 779.98 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 – résultats reportés du budget 2024 ;
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 6 406.00 €, à la section d'investissement du budget 2024.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-252

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404035459-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-035

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

FINANCES

Budget Primitif 2024 – budget annexe « production d'énergie bâtiments publics »

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. la somme de 21 000 € pour la section d'exploitation
. la somme de 9 609 € pour la section d'investissement

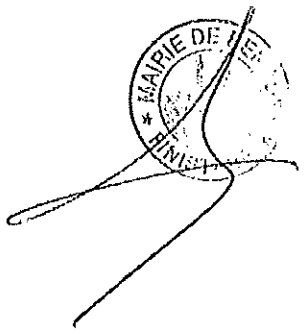
DÉLIBÉRATIONS 2024 - 253

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404035459-DE

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 19 mars 2024 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-254

Production d'énergie bâtiments publics - Production d'énergie bâtiments

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404035459-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. PENNANECH Christian , Maire	
002. Liesbeth VAN HORNE , Premier adjoint	
003. Stéphane LOZACHMEUR , Deuxième Adjoint	
004. Sandrine GUEIT , Troisième adjoint	
005. Jean-Christophe CORBEL , Quatrième adjoint	
006. Anne BOURBIGOT , Cinquième adjoint	
007. Jean-Michel COUVREUR , Conseiller municipal	
008. Annie RANNOU , Conseillère municipale	
009. Michel DONNARD , conseiller municipal	
010. Agnès GAREL , conseillère municipale	
011. Guy LE LOUPP , conseiller municipal	
012. Alain FOLGOAS , conseiller municipal	
013. Véronique IRIS , conseillère municipale	
014. Hélène LE QUINQUIS , conseillère municipale	
015. Jean-François QUENET , conseiller municipal	
016. Christelle ANDRE , conseillère municipale	
017. Laurence BAUGE , conseillère municipale	
018. Mathieu CHUTO , conseiller municipal	
019. Stéphane MOREL , conseiller municipal	
020. Patrice GUILLOU , conseiller municipal	
021. Astrid GAUGAIN , conseillère municipale	

Mod. 540331 - 08/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404035459-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. André MORVAN , conseiller municipal	
023. Elodie SURGET , conseillère municipale	
024. Christophe LABORY , conseiller municipal	
025. Jean-Claude JACQ , conseiller municipal	
026. Loïc AUDO , conseiller municipal	
027. Morgane JAN , conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mod. 540331 - 03/22 Fabrègue Entreprise labellisée

2024-256

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404036-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-036

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

Subventions

ASSOCIATIONS BENODETOISES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404036-DE

2024-257

ASSOCIATION	2024
A.D.M.R.	800.00
Amicale Bénodétoise des retraités	2 000,00
Amicale laïque	750,00
Anciens combattants	300.00
APEL Notre Dame	2 000.00
Association sportive du golf de l'Odet – 12 jeunes mineurs Coupe de Bénodet	360.00 1 500.00
Cercle Celtique Korollerien Bénodet	3 000,00
Comité de Jumelage	1 000.00
FCOBG	4 000,00
F.N.A.C.A.	1 175,00
Pétanque Club de l'Odet	1 000.00
Bénodet Tennis Club	6 900,00
UDCO (Commerçants)	1 800.00
Tarot Club de l'Odet	800.00
TOTAL	**27 385.00**

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

DÉLIBÉRATION N° 2024-258

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404037-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-037

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

FINANCES :

SUBVENTION - ECOLE

En application de l'article L 442-5 du Code de l'Education, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Notre Dame Steredenn Vor », sous contrat d'association avec l'Etat.

Le montant du forfait communal est déterminé en référence au coût d'un élève du public des classes primaires d'une part, et, des classes maternelles d'autre part. Le montant comprend les dépenses de fonctionnement obligatoires pour les communes.

DÉLIBÉRATION 2024-259

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404037-DE

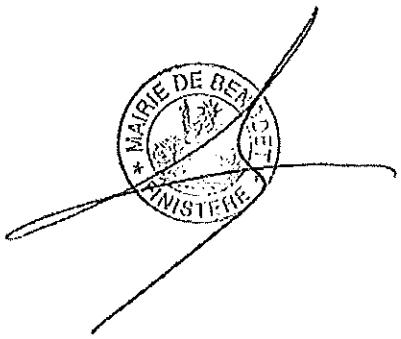
Le montant pour 2024 s'élève à 25 525.54 €.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à bien vouloir délibérer afin de :

- DECIDER de verser la somme de 25 525.54 € à l'école « Notre Dame Steredenn Vor »,
- PREVOIR les crédits correspondants au budget.

<u>Décision du Conseil Municipal</u> : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404038-DE

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SANTE	2024
A.F.M. Téléthon	100.00
Alcool assistance Pays Fouesnantais	350,00
APF (paralysés de France)	100.00
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	100,00
AVVIF Violences Intra Familiales	100.00
France Alzheimer	100,00
Handisports Cornouaille	100.00
Rêves de clown	100.00
ADAPEI	100.00
Sourdine	100.00
TOTAL	**1 250.00**

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SANTE	2024
Céline et Stéphane	100.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, CARITATIF, AIDES	2024
Secours Catholique	100,00
Secours Populaire (Quimper)	100.00
Solidarité Paysans de Bretagne	100,00
S.O.S. Amitié	100.00
CIDF	100.00
TOTAL	**500,00**

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

DÉLIBÉRATIONS 2024-260

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404038-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-038

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS EXTERIEURES A BENODET

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

DÉLIBÉRATION N° 2024-262

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404038-DE

ANIMAUX ENVIRONNEMENT	2024
Ty chat	100.00
TOTAL	100,00

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SPORTS CULTURE (30 € par jeune de Bénodet)	2024
Club Gymnique Fouesnantais (29 mineurs de Bénodet)	870,00
Pleuven Basket Club (12 mineurs de Bénodet)	360,00
Rugby Club Concarneau (1 mineur de Bénodet)	30.00
Forêt Fouesnant Handball (17 mineurs de Bénodet)	510.00
TOTAL	1 770,00

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET

DÉLIBÉRATIONS 2024-263

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404039-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-039

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

PORT DE PLAISANCE - attribution de subventions

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404039-DE

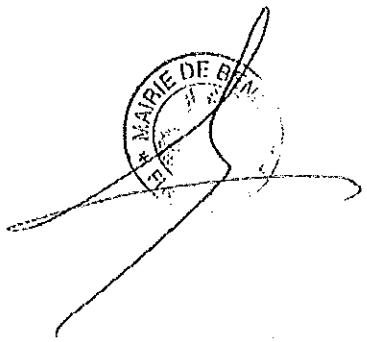
ASSOCIATION		2024
APPAP (fonctionnement)		1 000,00
SNSM (fonctionnement)		2 500,00
YCO	Belle Plaisance National Finn Championnat Mondial	4 000.00 1 500.00 5 000.00
La subvention sera versée à l'issue de chaque manifestation		
TOTAL		**14 000,00**

La commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 13 février 2024, a examiné ces propositions.

Avis du Conseil Portuaire en date du 11 mars 2024 : favorable à l'unanimité (Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Président de l'A.P.P.A.P. et Monsieur Christian LE MOAL, Président de la S.N.S.M., membres intéressés, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote).

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité (Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Président de l'A.P.P.A.P. membre intéressé, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024 - 265

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404040-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-040

URBANISME

Acquisition à titre gratuit d'une partie des parcelles cadastrées section C n° 726 et AD n° 512 pour une superficie totale de 83 m²

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du lavoir de Trouz An Dour, Monsieur le Maire propose d'acquérir gratuitement 28 m² de la parcelle cadastrée section AD N° 512 et 55 m² de la parcelle cadastrée section C n° 726, située sur la commune de Clohars-Fouesnant.

Ces parcelles appartiennent à Monsieur BERROU Vincent domicilié 32, route de Quimper à Bénodet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404040-DE

En contrepartie, la commune s'engage à :
- réaliser les travaux de clôture de la propriété de Monsieur BERROU
- déplacer le portail existant

Il est donc proposé aujourd'hui d'acquérir, à titre gratuit, ces parcelles cadastrées section AD n° 512 d'une superficie de 28 m² et section C n° 726 d'une superficie de 55 m², correspondant au plan ci-joint.

Il est précisé que tous les frais inhérents à la mutation immobilière seront à la charge de la commune.

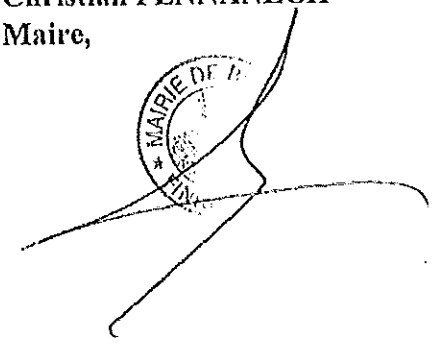
La dépense sera prévue au budget.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition gratuite de ces biens,
- DE REALISER :
 - les travaux de clôture de la propriété de Monsieur BERROU
 - le déplacement du portail existant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- DE PREVOIR la dépense au budget y compris les frais d'acte notarié.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



Commune de CLOHARS-FOUESNANT
Lieu-dit : Minet Penfoul
Section C - n°726

Commune de BENODET
Lieu-dit : Minet Penfoul
Section AD - n°512

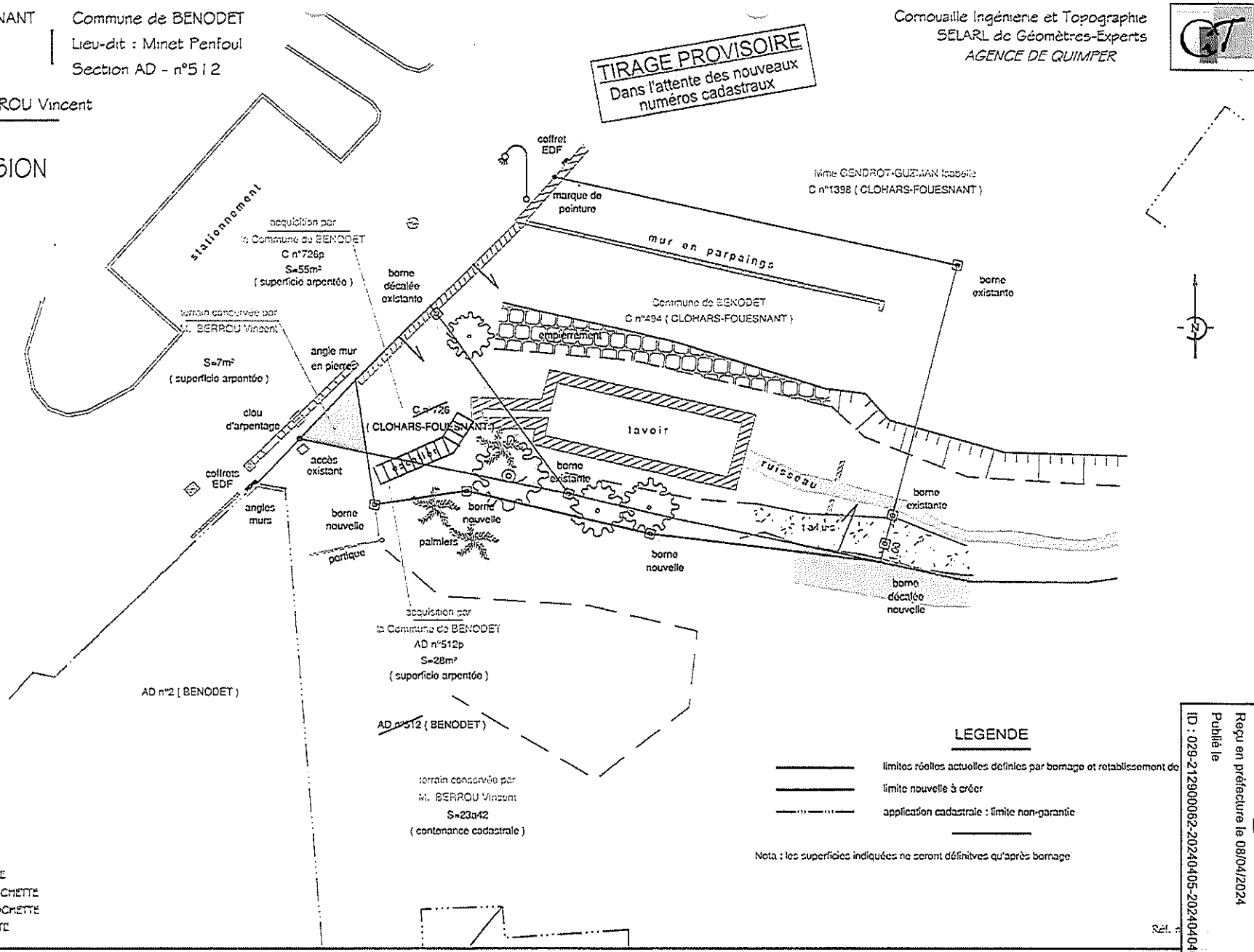
Propriété de Monsieur BERROU Vincent

PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/200

TIRAGE PROVISOIRE
Dans l'attente des nouveaux numéros cadastraux

Cornouaille Ingénierie et Topographie
SELARL de Géomètres-Experts
AGENCE DE QUIMPER



LEGENDE

- limites réelles actuelles définies par bornage et rétablissement de
- limite nouvelle à créer
- application cadastrale : limite non-garantie

Nota : les superficies indiquées ne seront définitives qu'après bornage

- Dressé le 31 août 2023 par F. ROCHETTE
- Modifié le 21 septembre 2023 par F. ROCHETTE
- Mis à jour le 5 décembre 2023 par F. ROCHETTE
- Modifié le 11 mars 2024 par F. ROCHETTE

AGENCE DE QUIMPER
F. ROCHETTE - O. QUERE
2, allée Emile Le Page - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 10 29 60
quimper@cit-geo.fr

AGENCE DE
4, rue Marie Curie - 29120
Tél. 02
pontlabbé

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404040-DE
2024 - 267

DÉLIBÉRATIONS 2024-268

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404041-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-041

ADMINISTRATION GENERALE

Surveillance de la baignade – convention

Monsieur le Maire rappelle que la surveillance de la plage du Trez est traditionnellement réalisée par les Maîtres Nageurs Sauveteurs de la Police Nationale.

En raison de l'organisation des jeux olympiques, la commune de Bénodet ne pourra pas bénéficier de leur concours pour cet été.

Aussi, il est proposé de conventionner avec l'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme pour assurer la surveillance de la plage du Trez pendant la saison estivale.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404041-DE

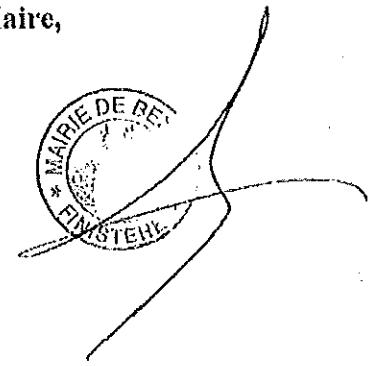
L'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme propose de mettre à disposition 4 personnes ainsi qu'un chef de secteur. Le montant total de la prestation s'élève à 25 950 € T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la commune de Bénodet.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme
Association de sauvetage - secourisme de loi du 1er juillet 1901

Convention de prestation de service pour la surveillance des zones de baignade

Entre les soussignés :

L'association KREIZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME, Piscine, Route de Rostrenen, Gouarec 22570, représentée par Monsieur CAKE William, Directeur Technique,

D'une part

Et

La commune de :

BENODET

D'autre part

PREAMBULE

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 modifiée, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, prévoit que la surveillance des baignades et activités nautiques relève de la compétence de la commune.

L'article L. 2213-23 du Code général des collectivités territoriales, qui a codifié la loi susvisée ci-dessus, dispose que :

« Le maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux.

Le maire réglemente l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique de ces activités. Il pourvoit d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.

Le maire délimite une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités mentionnées ci-dessus. Il détermine des périodes de surveillance. Hors des zones et des périodes ainsi définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés.

Le maire est tenu d'informer le public par une publicité appropriée, en mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées. »

Ainsi, la **commune nommée** décide d'établir une convention avec **l'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme** afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et la coordination de la surveillance des zones de baignade de la commune. L'objectif commun des deux parties est d'assurer la surveillance des plages et des zones de baignades de manière efficace et efficiente afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la surveillance des baignades et des activités nautiques pendant la saison estivale.

La présente convention fixe ainsi les modalités administratives et financières de la mise à disposition des moyens humains et matériels du Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme auprès du bénéficiaire qui en fait la demande, et ce, pour une période déterminée.

Article 2 : Durée de la convention

Cette convention est conclue entre les deux parties pour une durée déterminée de 12 mois. Elle prend effet dès sa signature par les 2 parties prenantes.

En cas de désengagement, chacune des parties s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant l'échéance de reconduction de la présente convention.

ARTICLE 3 : Dispositif de surveillance

Le personnel interviendra selon les modalités suivantes :

- Les nageurs-sauveteurs sont recrutés pour une période de 2 mois, du 30/06/2024 au 31/08/2024.
- La période de surveillance est fixée du 01/07/2024 au 31/08/2024. La journées en amont de cette période constituent un temps de préparation et de désinstallation nécessaire.

Poste de secours de la plage de...

- Période et horaire de surveillance défini par arrêté municipal

 Du 1 Juillet au 31 Août 2024, tous les jours 7 heures de surveillance entre 12H00 et 19H00 (+ 00H30 de mise en place et reconditionnement).

- Effectifs de nageurs-sauveteurs (voir article n°7)

Les matériels sont recensés selon les modalités précisées en annexe n°1.

Conditions particulières

- Dans le cas où l'effectif minimum obligatoire pour l'ouverture de la surveillance ne serait pas atteint, le poste de secours deviendra **un poste de veille** « poste d'intervention ».

 La surveillance sera fermée mais les effectifs présents resteront en veille au poste de secours. Les nageurs-sauveteurs pourront être mobilisés pour assister d'éventuelles personnes en danger en cas d'intervention dans leur zone d'affectation.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Plage / Poste de secours	Effectif minimum pour l'ouverture de la surveillance	Effectif minimum pour assurer une veille, en surveillance fermée
	2	1

- En cas de fermeture de la baignade de longue durée (par arrêté municipal), les nageurs-sauveteurs pourront être affectés à de nouvelles missions : prévention, atelier découverte de l'environnement, initiation aux gestes qui sauvent et technique de sauvetage, ect.

ARTICLE 4 : Modalités du temps de travail et Convention du Sport (IDCC 2511)

Le personnel qualifié (nageurs-sauveteurs et chef de secteur) est employé par l'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme.

Par ce fait, l'ensemble du personnel exerce sous la Convention Nationale du Sport (IDCC 2511). "La durée de travail journalière est fixée à 11 heures maximum avec une amplitude horaire maximum de 13 heures et un repos minimum de 11 heures entre deux embauches."

Les nageurs-sauveteurs affectés à la surveillance des plages travailleront suivant les modalités suivantes :

- Les horaires de travail et de surveillance sont conformes à l'arrêté municipal ;
- Le personnel travaille sur une base de 44 heures par semaine ;
- Le personnel assure, sauf situation particulière, au maximum 6 jours de surveillance consécutifs ;
- Le personnel peut être amené à travailler le week-end (samedi et dimanche) ;
- Le personnel peut être amené à travailler les jours fériés ;
- En cas de besoin, le temps de travail du personnel peut être amené à être modifié pour assurer la continuité de l'ouverture réglementaire du poste de secours (déplacement des jours de repos).

ARTICLE 5 : Diplômes des nageurs-sauveteurs qualifiés

Les nageurs-sauveteurs affectés à la surveillance des plages sont titulaires des diplômes suivants :

- Un diplôme conférant le titre de nageur sauveteur (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique : BNSSA) ou le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS), Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ou le Brevet Professionnel de la Jeunesse et d'Éducation Populaire et des Sports des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) à jour de leur formation continue ;

- Premiers Secours en Équipe Niveau 1 (PSE 1) à jour de leur formation continue ;

- Premiers Secours en Équipe Niveau 2 (PSE 2) à jour de leur formation continue ;

- Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral (SSA Littoral) à jour de leur formation continue ;

- Permis côtier pour les postes de secours dotés d'une embarcation (Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur ou équivalent).

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

ARTICLE 6 : Rôles des nageurs-sauveteurs affectés à la surveillance des plages

Les nageurs sauveteurs affectés à la surveillance des plages ont pour missions principales :

- La surveillance de la baignade ouverte gratuitement au public, aménagée et réglementairement autorisée ;
- L'intervention, le secours et l'assistance de toute personne en détresse dont ils auraient connaissance soit du fait de leur observation, soit du fait d'une demande de secours venant de l'extérieur ;
- L'alerte des services publics de secours : 15 / 17 / 18 / 112 / 196.

ARTICLE 7 : Le nombre d'effectif pour une poste de secours à 3 Nageurs sauveteurs

À la demande de la collectivité, le nombre de nageurs-sauveteurs affecté aux différents postes de secours est le suivant :

Plage / poste de secours	Sauveteurs Qualifiés (SQ)	Sauveteurs Qualifiés (SQ) Volants	Adjoint Chef de Poste (ACP)	Chef de Poste (CP)	Chef de Secteur (CS)	Total
	2	0	0	1	1	4

Le nombre d'effectif prend en compte le temps de travail réglementaire du personnel, la mobilité de certain nageur-sauveteur pour le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de secours et les temps de repos.

L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à remplacer dans la mesure du possible les effectifs absents et cela dans les meilleurs délais.

Dans le cas où le Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme ne parviendrait pas à assurer le remplacement d'effectif dû à une absence spontanée ou longue, l'arrêté définira l'effectif minimum obligatoire pour le maintien de la surveillance.

ARTICLE 8 : Obligations des co-contractants

❖ *Article 8-1 : Obligations de la commune :*

Cadre réglementaire

La commune doit communiquer au Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme :

- L'arrêté municipal fixant les dates et horaires de surveillance des plages et lieux de baignades ;
- Le nom des postes de secours concernés ;
- Son plan de balisage pour les zones surveillées (lieux de baignade autorisés).

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Equipements et matériels

- La commune s'engage à mettre en place la signalisation et les informations prévues dans la circulaire n°86-204 du 19 juin 1986 ;

- La commune s'engage à fournir le matériel et les équipements nécessaires à l'accomplissement des missions des nageurs-sauveteurs, à assurer leur entretien et leur renouvellement et, en cas de défectuosité de ces derniers, de procéder à leur réparation ou à leur changement dans les meilleurs délais. Un inventaire du matériel et des équipements, ainsi qu'un état des lieux des locaux sera dressé en début et fin de saison. Il devra se rapprocher au plus près de la liste établie par le Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme, figurant en annexe 1 ;

- Les structures doivent être conformes à la réglementation relative au code du travail d'une part et, d'autre part, à la circulaire 86-204 relative aux dispositions matérielles d'organisation d'un poste de secours ;

- L'assurance, l'entretien, l'hivernage des structures et des matériels mis à disposition du Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme sont effectués par la commune et restent à sa charge ;

Modalités financières

Le bénéficiaire s'engage à payer au Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme les factures selon l'échéancier ci-dessous, le règlement du solde intervenant sur présentation du décompte global et d'un bilan d'activité

- Une 1ère facturation de 5650 euros TTC le 01/06/2024 correspondant aux frais suivants : Honoraires, salaires chef de secteur pour la période Juin à septembre, gestion de dossier et matériels.

- Une 2ème facturation de 10150.00 euros TTC le 20/07/2024 correspondant à l'engagement de frais pour la surveillance durant le mois de Juillet ;

- Une 3ème facturation de 10150.00 euros TTC le 20/08/2024 correspondant à l'engagement de frais pour la surveillance durant le mois d'Août.

- Le **montant total de la prestation est de 25950,00 euros TTC pour l'année 2024**.

❖ *Article 8-2 : Obligations du Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme :*

- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme procède au recrutement des Nageurs-Sauveteurs qui seront affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques en fonction des dates et du nombre de nageurs-sauveteurs fixés par arrêté municipal du maire ;

- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme procède au recrutement du Chef de Secteur, ayant pour mission d'encadrer les Nageurs-Sauveteurs et de faire le lien avec les communes et les autorités publiques;

- De ce fait, l'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à gérer l'ensemble des démarches

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

administratives liés au recrutement du personnel, d'établir les plannings et de déterminer les affectations du personnel ;

- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à employer du personnel formé et engager pour le compte du bénéficiaire ;
- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à doter les postes de secours en bouteilles d'oxygène ;
- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à fournir à chaque nageur-sauveteur une tenue vestimentaire réglementaire ;
- L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme s'engage à fournir à la commune un bilan d'activité complet avant le 31/10/2024, relevant les interventions réalisées par poste de secours, avec un décompte hebdomadaire des indicateurs suivants
 - Actions de secourisme
 - Nombre de victimes dirigées vers un médecin
 - Nombre de victimes évacuées
 - Nombre d'incidents en zone de baignade
 - Nombre de signalement d'enfants perdus
 - Nombre de flammes vertes
 - Nombres de flammes orange
 - Nombre de flammes rouges
- En cas de non-respect de la présente convention, le Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme se réserve le droit de suspendre voire d'annuler sa prestation.

ARTICLE 9 : Salaire des nageurs-sauveteurs et contrat de travail

Le personnel employé par l'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme est soumis à un contrat de travail. Ce contrat donne droit à une rémunération, une protection sociale et une cotisation pour la retraite.

Nos partenaires sociaux sont l'URSAFF pour les cotisations sociales, AG2R pour la prévoyance et AFDAS pour la contribution des formations professionnelles.

Les salaires sont fixés de la façon suivante pour les nageurs sauveteurs :

Fonction	Salaire brut de base	Indemnités
Chef de secteur	13.00€ brute / heure	• 10% congé payée • Heures supplémentaires majorée à 1.25% • Jours fériés majorée à 1.5%
Chef de poste	12.50€ brute / heure	
Adjoint chef de poste	12.25€ brute / heure	
Sauveteur Qualifier ancien	12€ brute / heure	
Sauveteur Qualifier nouveau	11.85€ brute / heure	

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

ARTICLE 10 : Assurance de Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme

L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme souscrit une assurance afin de couvrir l'ensemble du personnel engagé et les activités liées à un contrat d'assurance auprès de la société d'assurance GROUPAMA.

Le numéro du contrat d'assurance est le n°102702280004.

ARTICLE 11 : Modalités des règlements financiers

L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme facturera la collectivité sur les prestations qu'elle fournit. Cette facturation correspond aux frais suivants :

- Les salaires des nageurs sauveteurs et leurs cotisations sociales ;
- Le salaire du Chef de Secteur et ses cotisations sociales ;
- Les frais de location et de mise à disposition de l'oxygène ;
- La location d'habillement des nageurs sauveteurs ;
- Gestion de la pharmacie et sac de secours.
- Les honoraires qui couvrent l'ensemble des heures de travail pour le dossier "sécurité des zones de baignades".

Fait à Bénodet, le 8 Avril 2024

M Le Maire, Responsable de la sécurité des zones de baignades de la commune de Bénodet	M CAKE William Directeur technique Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme
Signature : MAIRIE de BENODET (Finistère) Le Maire. Christian PENNANECH	Signature : Kreiz Breizh Sauvetage-Secourisme Piscine, Route de Rostfénen, 22570 Gouarec SIRET : 817 580 277 000 25 cake.william@yahoo.com / 06 95 84 02 44 http://www.kreizbreizh-sauvetage-secourisme.com

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Kreiz Breizh Sauvetage Secou
Association de sauvetage - secourisme de loi du 1er juillet 1901

ANNEXE 1 : MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PREMIERS SECOURS

Matériels de bureau et documents administratifs	- Main courante (*) - Fiches bilan (*) - Fiche de déclaration d'accident de travail (*) - Crayons, stylo, papier (*)
Communication	- 1 téléphone fixe ou portable par poste de secours (N° à communiquer au Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme avant la saison) - 4 radios VHF portatives et housses étanches
Protection, Sécurité et Hygiène	- Boites de gants à usage unique, taille S, taille M et taille L - 3 paires de lunettes de protection - 3 masques à usage unique contre les projections (type FFP2) - 1 kit Accident d'exposition au sang AES - 2 paires de gants de manutention (option) - 3 sachets de déchets d'activité de soins à risque infectieux DASRI - 1 conteneur DASRI pour déchets piquants ou tranchants - 1 flacon de solution hydro alcoolique en flacon pompe - 1 rouleau de ruban de balisage (option) - 1 spray désinfectant - Lingettes
Matériel de bilan	- 1 tensiomètre - 1 stéthoscope - 1 thermomètre - 1 oxymètre de pouls - 1 appareil à glycémie
Hémorragie et Plaies	- 5 sachets de compresses stériles - 2 pansements américains - 3 bandes extensibles - 1 ruban de tissu adhésif - 1 antiseptique (Dakin) - 1 paire de ciseaux (type ciseaux Jesco) - 1 garrot tourniquet - 2 pansements compressifs (CHUT) - 1 couverture isotherme stérile - 4 couvertures de survie
Immobilisation	- 4 écharpes triangulaire d'immobilisation - 3 colliers cervicaux ou 1 collier réglable - Jeu d'attelles aluform
Réanimation	- 1 Défibrillateur automatisé externe + 2 paires d'électrodes adultes (o - 1 paires d'électrodes enfants - 1 plan dur d'immobilisation avec cale tête et sangle. - 1 brancard pliante de transport - 1 aspirateur portable de mucosités avec sondes d'aspiration bucco-pharyngée - 1 bouteille d'oxygène 1m3 avec débit litre et tubulure - 1 insufflateur adulte masques à usage unique - 1 insufflateur enfant masque à usage unique - 2 masque d'inhalation d'oxygène adulte

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

	- 2 masque d'inhalation d'oxygène enfant - 3 canules oropharyngées (petite, moyenne et grande)
Divers	- 1 pince à écharde - 10 compresses stériles - 1 boite de pansements - sérum physiologique (uni doses ou flacon) - 1 lampe électrique et piles - 1 paire de ciseaux pour la découpe des cuirs, lièges, mousse et résines - 1 thermomètre sans contact - Bouteilles d'eau - Gobelets - Sucres enveloppés - 1 extincteur polyvalent

(*) fournit par l'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme

❖ L'habillement des nageurs-sauveteurs

L'association Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme met à disposition des nageurs-sauveteurs un uniforme règlementaire et adapté à l'exécution de leur mission.

Ce paquetage comprend les éléments suivants : T-shirt, lycra, short de bain, pull ou polaire, veste de pluie ou coupe-vent, casquette, crème solaire, un sifflet et un pocket masque (masque de protection pour la pratique des insufflations).

DÉLIBÉRATIONS 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404041-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-041

ADMINISTRATION GENERALE

Surveillance de la baignade – convention

Monsieur le Maire rappelle que la surveillance de la plage du Trez est traditionnellement réalisée par les Maîtres Nageurs Sauveteurs de la Police Nationale.

En raison de l'organisation des jeux olympiques, la commune de Bénodet ne pourra pas bénéficier de leur concours pour cet été.

Aussi, il est proposé de conventionner avec l'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme pour assurer la surveillance de la plage du Trez pendant la saison estivale.

DÉLIBÉRATIONS 2024 - 269

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240408-202465983-CC

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404041-DE

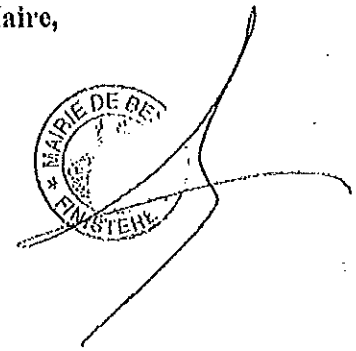
L'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme propose de mettre à disposition 4 personnes ainsi qu'un chef de secteur. Le montant total de la prestation s'élève à 25 950 € T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Kreizh Breizh Sauvetage Secourisme,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la commune de Bénodet.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



DÉLIBÉRATIONS 2024-279

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404042-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Convocation en date du 22 mars 2024.

Le vendredi 5 avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Membres ayant donné procuration : monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à madame Liesbeth VAN HORNE, madame Agnès GAREL a donné procuration à madame Annie RANNOU, monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à madame Astrid GAUGAIN.

Membre absent : monsieur Jean-François QUENET.

Monsieur Michel DONNARD a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-042

ADMINISTRATION GENERALE :

Port de plaisance – convention d'occupation à titre précaire – Maison du Nautisme

Madame Valérie GOURMELEN représentant l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS – la Roseraie de Bel Air - 12, rue de la Boissière 29700 PLUGUFFAN, a fait part de son souhait de louer un local sur le port afin d'y dispenser des cours, notamment des cours pour « permis bateau ».

En accord avec l'association Yacht Club de l'Odet, il est proposé à l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS de louer le local communal mis à disposition du Yacht Club de l'Odet, quatre fois une heure et trente minutes par semaine et de fixer la redevance mensuelle pour cette occupation à 200 € T.T.C. (versée à la commune de Bénodet - budget du port).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240405-202404042-DE

Cette occupation sera consentie du 1er mai 2024 au 15 septembre 2024.

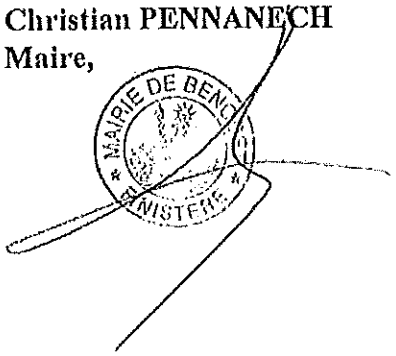
En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer le projet de convention tripartite joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- FIXER à 200 € T.T.C. la redevance mensuelle (versée à la commune de Bénodet – budget du port),
- AUTORISER monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint,
- INSCRIRE les recettes correspondantes au budget.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 avril 2024
Christian PENNANECH
Maire,



Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240703-20236598-CC

7 7 MAI 2024

Commune de Bénodet
Port de Bénodet
Contrat d'occupation de locaux portuaires
à des fins commerciales

Entre
Monsieur Le Maire de la Commune de Bénodet habilité par délibération du 5 avril 2024 du Conseil Municipal

d'une part, et

Madame Valérie GOURMELEN la Roseraie de Bel Air – 12, rue de la Boissière 29700 PLUGUFFAN représentant l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS, inscrite au registre du commerce sous le numéro 427 820 519
Quimper et désigné ci-après par le terme "le bénéficiaire".

d'une part et

Monsieur Yves MONMOTTON, agissant au nom et pour le compte de l'association Yacht Club de l'Odet la-dite association ayant son siège social à Bénodet (29950) – Port de Plaisance, déclarée à la Préfecture du Finistère le 19 juin 1946 sous le numéro : W 29 400 3303 et dont l'existence a été rendue publique au Journal Officiel en date du 29 juin 1946, titulaire d'une convention de mise à disposition, signée avec la Mairie de Bénodet, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027,

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET DU CONTRAT

La Commune de Bénodet autorise le bénéficiaire à occuper partiellement le local dénommé Maison du Nautisme situé terre-plein du port de plaisances, actuellement mis à disposition du Yacht Club de L'odet, sous réserve d'un accord, entre l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS et monsieur le Président du Yacht Club de l'Odet, sur les horaires d'occupation.

L'autorisation d'occupation est consentie du 1er mai 2024 au 15 septembre 2024, à raison de quatre fois une heure et trente minutes par semaine.

Les caractéristiques du local mis à disposition du bénéficiaire s'établissent comme suit :

Un bâtiment dénommé Maison du Nautisme, situé sur le Port de Plaisance, composé principalement :
- Rez-de-chaussé : une salle de réunion (72,25 m²)

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240703-20236598-CC

- Annexes en rez-de-chaussé : sanitaires et réserves (68,85 m²)
- Etage : un bureau, une terrasse ...(61,55 m²)

sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample description, l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS déclarant les connaître parfaitement pour les avoir vus et visités en vue des présentes.

ARTICLE 2 - DROITS ET OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire du local visé à l'article 1 est autorisé à y exercer les activités d'intérêt général, commerciales ou artisanales, ci-dessous indiquées, en rapport avec l'utilisation ou l'exploitation du port.

Les activités dont l'exercice est autorisé, sont les suivantes :

Dispense de cours, notamment des cours pour « permis bateau »

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à exercer, dans ce local, des activités autres que celles indiquées ci-dessus.

Conformément à la convention de mise à disposition entre la commune de Bénodet et le yacht Club de l'Odet, il est stipulé dans son article 4 « Mise à disposition – entretien des locaux »

. Entretien :

- nettoyage courant dû à l'utilisation des locaux : Y.C.O.
- nettoyage d'hygiène et désinfection : Y.C.O.
- nettoyage courant du vitrage intérieur et extérieur : Y.C.O.

. Frais divers et consommables :

- électricité : Y.C.O.
- eau : commune
- téléphone/fax : Y.C.O.
- produits sanitaires : Y.C.O.

La Mairie de Bénodet laisse le soin au Yacht Club de l'Odet et l'entreprise Bateau Ecole FISCH AND GLISS de définir les modalités de répartitions des obligations définies ci-dessus.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CONCESSIONNAIRE

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 029-212900062-20240703-20236598-CC

Sans objet.

ARTICLE 4 - REDEVANCE D'OCCUPATION

L'occupation du local est consentie à l'entreprise Bateau Ecole FISH AND GLISS Bateau Ecole moyennant le versement d'une redevance mensuelle, à la commune de Bénodet, de 200 € T.T.C. pour l'année 2024.

ARTICLE 5 - ASSURANCES

Le bénéficiaire déclare être assuré par la Compagnie , contre les risques indiqués à l'article 4.2 des clauses et conditions générales figurant en annexe 1 et remet à la commune de Bénodet une attestation d'assurance en cours de validité justifiant que sa responsabilité est couverte pour lesdits risques.

ARTICLE 6 - RESILIATION

Le bénéficiaire s'engage à déclarer immédiatement à la commune de Bénodet toute modification concernant les indications fournies par lui en vue de l'établissement du présent contrat. La commune de Bénodet se réserve le droit d'apprécier dans quelle mesure ces indications peuvent être acceptées par lui et notamment nécessiter soit la résiliation, soit la passation d'un nouveau contrat.

Lu et approuvé :
Le Maire,
A Bénodet, le 10 mai 2024

MAIRIE de BÉNODET (Finistère)

Le Maire.
Christian PENNANECH

Le bénéficiaire,
A Bénodet, le 22/5/24

Monsieur le Président du Yacht Club de l'Odet

PAYEZ A L'ORDRE
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
BÉNODET IX AOUT 2006
Cpte 30.119.08621.4
YACHT CLUB DE L'ODET
Le Trésorier